

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre sait pertinemment que, sur les instances du ministre, le gouvernement a publié les résultats du fameux rapport Dennis. La population est donc instruite des conclusions et des recommandations de ce rapport. Le ministre a déjà expliqué—peut-être y a-t-il lieu de le répéter—que si le rapport n'est pas rendu public, c'est qu'il a été élaboré à partir de données tirées non seulement de documents confidentiels qui relèvent du gouvernement fédéral, mais aussi de lettres échangées entre ministres et hauts fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux. La nature même des choses oblige à en respecter le caractère confidentiel.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que le rapport Dennis que j'ai lu, le premier ministre le sait...

Une voix: Et publié.

M. Lewis: Et publié. Quand le gouvernement supprime un document, quelqu'un doit le rendre public afin que la population puisse en prendre connaissance. Étant donné que, dans le rapport Dennis, on évite avec soin de mentionner tout nom lorsqu'on se reporte à de la correspondance ou des mémoires et étant donné que les renseignements relatifs aux discussions s'étant déroulées à l'intérieur du ministère et entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui a trait à l'importante question du logement sont précisément le genre de renseignements que les députés et le grand public doivent avoir en main afin de décider ce qui doit et ce qui peut se faire, je demande au premier ministre de faire savoir à la Chambre si sa réponse est définitive et si tous ces rapports ne seront connus que du seul gouvernement, ou envisagera-t-on de les rendre publics avant les élections générales afin que la discussion puisse s'en faire à l'échelle du pays?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, d'après la question je conclus que le député a rendu publique une forme quelconque de rapport. Je ne sais trop de quelle édition ou de quelle version il s'agit. Je n'ai pas vu ce qu'il a publié, mais s'il a bien publié ce qu'il appelle le rapport Dennis, je ne vois pas pourquoi il se plaint de ce que le gouvernement l'ait supprimé. Il est là à la disposition de ceux qui veulent en prendre connaissance.

• (1420)

Pour ce qui est de la teneur du rapport que nous avons fait préparer, le gouvernement fait souvent appel à des experts pour examiner ses programmes; nous leur donnons accès à des renseignements confidentiels afin qu'ils nous aident à améliorer nos politiques. Le gouvernement reçoit des conseils de partout. Si le gouvernement décidait de rendre publics tous les renseignements confidentiels qui lui sont communiqués, il...

Des voix: Discours. Règlement!

Le très hon. M. Trudeau: ... il ne ferait que demander des rapports à ses amis.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous allons passer au débat suivant.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

CABANO—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTONNERIE

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné que le gouvernement du Québec vient de donner son assentiment à l'établissement d'une cartonnerie à Cabano, l'honorable ministre peut-il dire si le gouvernement fédéral participera à la construction de cette usine et à la création d'emplois nouveaux dans la région de Cabano et, dans l'affirmative, dans quelle proportion?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux que le gouvernement provincial avait annoncé le versement de \$3,500,000 pour l'établissement d'une usine à Cabano. On nous a demandé une subvention de 8 millions de dollars plus 15 millions en garantie, ce qui fait 23 millions, relativement à un projet de 30 millions. Il est donc normal que nous prenions un peu plus de temps pour considérer cette affaire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LE RAPPORT SUR L'AFFAIRE DE MILLHAVEN ET LES RAPPORTS RELATIFS AUX ÉVASIONS

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Il a sans doute passé un bel été avec certains évadés.

M. Bell: Expliquez-vous.

M. Woolliams: Vu la hausse de la criminalité à laquelle contribuent particulièrement ceux qui se sont évadés des pénitenciers et ceux qui ont déjà purgé des peines pour des infractions semblables, le ministre pourrait-il s'engager devant la Chambre à rendre public, le plus tôt possible, le rapport sur le pénitencier de Millhaven? Rendra-t-il également public le plus tôt possible, le rapport de M. L.-P. Landry sur les six prisonniers qui se sont récemment évadés du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul ainsi que le rapport sur les évasions à Vancouver?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, lorsque nous demandons à des gens de l'extérieur de faire enquête sur la sécurité dans nos pénitenciers, nous leur donnons évidemment accès à tous les renseignements utiles, afin de pouvoir corriger la situation actuelle.

Toutefois, rendre public ce rapport ne ferait que donner à ceux que nous voulons garder en prison, pour protéger le public, accès à des renseignements sur la sécurité des pénitenciers et faciliter ainsi la réalisation de leurs intentions.

A mon avis, l'honorable député ne veut pas du tout s'engager dans cette voie.